

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 9

Votants 9

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 22 février 2024**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ, Florence CABROL, Raymond CHAPPERT, Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire rappelle :

Par délibération du 20 mars 2023, le Conseil Municipal avait augmenté les taux et les avait fixés à :

- 75,93% pour la taxe foncière bâti (TFB)
- 78,76% pour la taxe foncière non bâti (TFNB)
- 20,33% pour la taxe d'habitation TH) des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 rapport à 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1639A du code général des impôts,
Vu le projet de budget pour l'année 2024,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2024 à :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 081-218102747-20240305-CM05032024_5-DE

S²LO

Commune de SALIES
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

du 5 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 5 mars

- 75,93% pour la taxe foncière bâti, (pas d'évolution)
- 78,76% pour la taxe foncière non bâti (pas d'évolution)
- 20,33% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale –(pas d'évolution).

Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2024.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 5 mars 2024

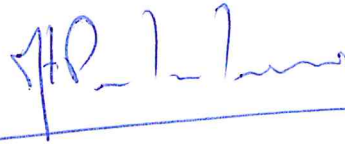
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 MARS 2024